



## **Déclaration liminaire - CAPL du 19 décembre 2014**

Monsieur le président,

Nous ne pouvons commencer ces CAPL sans réagir sur une situation qui, même si on veut la normaliser, ne sera jamais acceptable ni acceptée par **F.O.-DGFIP**, l'ensemble des agents ou tout simplement les fonctionnaires.

En effet, le projet de loi de finances 2015 présenté par le gouvernement s'inscrit dans le cadre de la réduction de 50 milliards des dépenses publiques. Pour Force Ouvrière, le pacte de responsabilité, partie intégrante du programme de stabilité avec la réduction de 50 milliards des dépenses publiques, est responsable du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois.

Depuis 2007 avec la RGPP puis maintenant la MAP, les gouvernements successifs ont entraîné la Fonction publique et ses agents dans une spirale infernale :

- les suppressions de postes ont dégradé les conditions de travail ayant pour conséquence une augmentation des risques psycho-sociaux ;
- le gel de la valeur du point d'indice confirmé jusqu'en 2017, et la diminution des avancements et des promotions paupérisent les fonctionnaires.

**F.O.-DGFIP** réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en adéquation des missions et des moyens.

Concernant ce mouvement complémentaire de mutation au 01 mars 2015, au vu des suppressions d'emplois, du sous-effectif chronique, et du manque de recrutements, les élus **F.O.-DGFIP** considèrent que, malheureusement il ne répond toujours pas, à l'attente des agents.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, nous souhaitons revenir sur cette campagne de mutation.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre liminaire du 11 juillet 2014, il faut bien constater que cette mise en place à marche forcée de règles unifiées a généré de nombreuses interrogations et incertitudes pour de nombreux agents et, plus particulièrement, ceux issus de la filière gestion publique qui découvraient un nouveau dispositif.

Ce n'est pas faute pour **F.O.-DGFIP** d'avoir alerté la Direction Générale sur les conséquences prévisibles de mise en œuvre de ce nouveau système de mutation, avec notamment la mise en application des Résidences d'Affectation Nationales (RAN).

Les conditions d'élaboration du dernier mouvement de mutations, au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et du mouvement complémentaire au 01 mars 2015, sont la démonstration de ce besoin d'évolution de règles complexes et, de surcroît, inadaptées à la réalité du réseau et de la vacance d'emploi. Il y a urgence à remettre les revendications portées par **F.O.-DGFIP** en discussion :

- 2 véritables mouvements de mutations par an comme cela existe pour les IDIV, ce qui permettrait d'améliorer la prise en compte de la vacance d'emploi en la gérant au fil de l'eau et de réduire le délai d'attente pour ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction ;
- Le « droit au retour », c'est à dire l'affectation dans le département d'origine pour les collègues promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude ;
- Le classement des demandes prioritaires sur la base de l'ancienneté du fait générateur de la priorité.

- Une révision des 565 RAN et de leur périmètre, avec une présentation des nouveaux projets en CTL. D'ailleurs, localement, la RAN de Castres dans son ensemble est déséquilibrée. Il aurait été plus judicieux, par exemple, d'intégrer la trésorerie de Saint-Sulpice à la RAN de Gaillac
- Une affectation la plus fine possible (commune, mission, structure) et pôle direction pour les inspecteurs.
- Maintien d'un mouvement spécifique sur postes pour les B et C.
- Une sortie anticipée des projets de mutations pour toutes les catégories.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** dénonce le nombre croissant d'affectations « à la disposition du directeur ».

Pour FO, les nouvelles règles mises en place constituent bien une régression sociale sans précédent pour les agents des finances publiques.

Nous sommes très loin aujourd'hui de règles de gestion alignées sur le mieux disant. Mieux-disant que F.O-DGFIP n'a cessé de revendiquer lors de tous les groupes de travail, non pas en privilégiant un système issu de l'une ou l'autre filière, mais bien de nouvelles règles bénéficiant à l'ensemble des agents !

Pour notre département, la faiblesse du mouvement complémentaire ne permet pas de combler les vacances d'emplois, et des trésoreries ou des services se trouvent en sous-effectif chronique, et les personnels, à bout, ne sont plus en mesure de faire face à la charge de travail sans cesse croissante.

A dire vrai, tous les postes et services du département souffrent au quotidien de l'absence de moyens, et l'insuffisance des mouvements de mutations ne fera qu'aggraver les tensions.

Comment la direction compte-elle faire accepter aux agents cette situation, tout en maintenant un discours rappelant que l'amélioration des conditions de vie au travail est la priorité ?

Faire plus avec moins devient très vite insupportable et ingérable !

Nous attendons un dialogue social constructif, approfondi et dans le respect partagé. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, les agents attendent. Il ne faut pas les décevoir et encore moins les priver d'acquis qu'ils souhaitent conserver.

